

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 15 janvier 2024

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 15 janvier à 19 h 30, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire
Mesdames les conseillères

Rémi Fortin
Johanne Fillion
Lyne Gagnon

Messieurs les conseillers

Berthier Fortin
Serge Fillion
Marco Sirois
Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2024-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-002

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 4 décembre 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-003

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2023 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 16 décembre 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2023 comme rédigé.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 15 janvier 2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-004

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 20 décembre 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-005

APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de soixante-dix mille cent soixante-six dollars et quatre-vingt-dix-huit (70 166.98 \$), la liste des prélèvements bancaires d'une somme de treize mille quatre cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-treize (13 457.93 \$) et les salaires nets payés d'une somme de vingt-trois mille deux cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-deux (23 262.82 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent six mille huit cent quatre-vingt-sept dollars et soixante-treize (106 887.73 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3175 à 3199 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-006

RÉCLAMATION – BOÎTE AUX LETTRES DÉTRUITE PAR L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT – 5 JANVIER 2024 – 43, ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le courriel reçu le 8 janvier 2024 par Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière le 8 janvier 2024 concernant le bris de la boîte aux lettres du 43, route du Ruisseau-Gagnon, à Saint-René-de-Matane, par l'équipement de déneigement municipal;

CONSIDÉRANT QUE les boîtes aux lettres doivent être placées à une distance suffisante de la chaussée afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des boîtes aux lettres est sous la responsabilité des propriétaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'informer le propriétaire du 43, route du Ruisseau-Gagnon que la Municipalité de Saint-René-de-Matane n'assume pas la responsabilité du bris de la boîte aux lettres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-007

AUTORISATION DE SIGNATURE– BAIL DE LOCATION – CASERNE 14 – MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de la Matanie dessert les municipalités des Méchins, Grosses-Roches, Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Baie-des-Sables et le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour, en vertu d'une entente de délégation de compétence se terminant le 31 décembre 2043;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 15 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 de l'entente créant le SRSI prévoit une entente de location pour l'utilisation des casernes de Baie-des-Sables, des Méchins, de Saint-Adelme, de Sainte-Félicité et de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gestion de l'entente a recommandé une nouvelle méthode d'établissement des loyers, incluant les frais d'exploitation des bâtiments et des critères d'ajustement tenant compte des services des différents bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des projets de baux, incluant celui pour la caserne de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Matanie souhaite signer un bail d'une année, à partir du 1^{er} janvier 2024 avec une clause de renouvellement annuel automatique, avec la municipalité de Saint-René-de-Matane pour les espaces de la caserne sise au 15, rue de la Fabrique à Saint-René-de-Matane (lot 5 679 903 du cadastre du Québec), lesquels mesurent approximativement mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1 995) pieds carrés locatifs, au coût annuel de 26 296.57 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser Monsieur Rémi Fortin, maire et Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane le bail de location pour les espaces de la caserne 14 à Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-008

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – BÂTIMENT DES LOISIRS – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 4 (FRR) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT les besoins de la communauté de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont besoin d'un emplacement sécuritaire et convivial pour les rencontres sportives, récréatives et communautaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise la présentation du projet de construction d'un bâtiment des loisirs au volet du Fonds Régions et Ruralité (FRR).

QUE la municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement généré par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre du ministre.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-009

AFFECTATION DU SURPLUS DE L'EXERCICE FINANCIER 2022 À L'EXERCICE FINANCIER 2024 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le surplus anticipé de l'exercice financier 2022 peut faire l'objet d'une réserve financière pouvant être affectée à l'exercice financier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'affecter la somme de quatre-vingt-huit mille dollars (88 000 \$) provenant du poste budgétaire 02 32000 521 (voirie) de l'exercice financier 2022 au budget de l'exercice financier 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 15 janvier 2024

2024-01-010 MODIFICATION – HORAIRE D’OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la très faible fréquentation de la bibliothèque sur les heures d’ouverture proposées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE modifier l’horaire d’ouverture de la bibliothèque comme suit :

Samedi, de 9 h à 12 h

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-011 DÉSIGNATION – REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU COMITÉ DE L’EAU (CLEAU) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE désigner Monsieur Marco Sirois, à titre de représentant municipal au Comité de l’eau (CLEAU).

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-012 DÉSIGNATION – RESPONSABLE DES DOSSIERS LOISIRS ET ORGANISMES – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE désigner Monsieur Berthier Fortin, à titre de représentant municipal au sein des organismes de notre municipalité ainsi qu’au dossier Loisirs.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-013 DÉSIGNATION D’UN REPRÉSENTANT – OFFICE D’HABITATION DE LA MATANIE

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE désigner Monsieur Marco Sirois, à titre de représentant pour l’Office d’habitation de la Matanie.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-014 PRISE D’ACTE – DÉPÔT DES FORMULAIRES « LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DES DÉPENSES » - ÉLECTION PARTIELLE DU 3 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QU’il y a eu deux candidats pour le poste de conseiller numéro 5 lors de l’élection partielle du 3 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE chaque candidat doit remplir le formulaire « Liste des donateurs et rapport des dépenses » et le remettre à la présidente d’élection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

DE prendre acte du dépôt des formulaires « Liste des donateurs et rapport des dépenses » dûment compléter par les candidats de l’élection partielle du 3 décembre 2023.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 15 janvier 2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-015 PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU BUDGET 2024 PU-REG DÉFICIT D'EXPLOITATION – OFFICE D'HABITATION DE LA MATANIE

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du budget 2024 concernant le déficit d'exploitation de l'Office d'habitation de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026 (PTI) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le document explicatif du budget 2024 et du PTI 2024-2025-2026 qui sera envoyé à chaque adresse civique de la municipalité et qui sera également publié dans le journal local.

2024-01-016 MÉTHODE DE PUBLICATION – DOCUMENT EXPLICATIF DES BUDGETS ET DES PROGRAMMES TRIENNAUX DES IMMOBILISATIONS SUBSÉQUENTS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le règlement obligeant le dépôt et la publication d'un document explicatif des budgets municipaux (RLRQ, c. F-2.1, r. 5) rend obligatoire le dépôt et la publication, par la municipalité, d'un document explicatif du budget. Ainsi, un document explicatif doit être préparé, déposé et publié dans un journal local selon les diverses catégories, pour son exercice financier courant et l'exercice précédent, et toute autre information jugée utile par la municipalité (art. 957 al. 2 C.M.; art. 474.3 al. 2 L.C.V.; art. 263 par. 8 L.F.M.);

CONSIDÉRANT QUE le Programme triennal des immobilisations (PTI) adopté ou un document explicatif de celui-ci, doit être distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut cependant décréter que le document explicatif du budget ainsi que celui des PTI soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité (au lieu ou en plus de la distribution à chaque adresse civique).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane décrète que pour les documents explicatifs du budget 2025 et du PTI 2022-2026-2027 et les subséquents seront publiés dans le journal de la municipalité qui est diffusé à chaque adresse civique de son territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – COMPARATIF BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2023 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le comparatif budgétaire pour l'année 2023, soit au 31 décembre 2023.

2024-01-017 DEMANDE D'APPUI – IMPLANTATION D'UN SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION – TELUS

ATTENDU QUE dans le cadre d'une collaboration entre les gouvernements provincial et fédéral, dont l'objectif est de fournir un accès à la téléphonie mobile sur les routes reliant les communautés moins bien servies, TELUS bonifiera son réseau sans fil dans le secteur de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

ATTENDU QUE pour exécuter les travaux, TELUS propose l'installation d'une nouvelle tour de télécommunication de type monopole de 40 mètres, située à l'est de la route 195 à proximité du Chemin du Renversé, soit environ 10 km au sud du site précédent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 15 janvier 2024

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane appuie TELUS dans le projet d'implantation d'une nouvelle tour de télécommunication de type monopole de 40 mètres aux coordonnées **Lat. 48.708996 Long -67.383489** afin de fournir un service de téléphonie sans fil (cellulaire) sur la route 195, dans le secteur de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-018

DEMANDE D'APPUI – LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

ATTENDU QUE les activités organisées par le Club des 50 ans et plus de la Saint-René-de-Matane animent notre communauté, et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social;

ATTENDU QUE les activités du Club des 50 ans et plus offertes aux aînés de Saint-René-de-Matane sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane considère que le maintien des activités du Club des 50 ans et plus de Saint-René-de-Matane est essentiel et s'intègre dans sa politique envers les familles et les aînés;

ATTENDU QUE la population des 65 ans et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des services de proximité;

ATTENDU QUE depuis quelques années, le gouvernement du Québec a multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre, ce que se traduit par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus les bénévoles aînés à s'impliquer;

ATTENDU QUE de plus en plus de bénévoles se réfèrent au Carrefour 50+ du Québec pour se faire aider et obtenir de l'accompagnement et du soutien;

ATTENDU QUE nous considérons les 138 Clubs des 50 ans et plus affiliés au Carrefour 50+ du Québec et déployés sur tout le territoire, des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux;

ATTENDU QUE le Carrefour 50+ du Québec, avec l'appui du Club des 50 ans et plus de Saint-René-de-Matane, demande au gouvernement provincial un financement récurrent en soutien aux Clubs des 50 ans et plus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D' Monsieur Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à signer, au nom de la municipalité, une lettre d'appui au Carrefour 50+ du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec.

QU'une copie de cette lettre soit transmise à Madame Jacqueline Bourget, présidente du Club des 50 ans et plus de Saint-René-de-Matane et à Madame Maïté Blanchette-Vézina, ministre régionale de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

QU'une copie de cette résolution soit jointe à la lettre d'appui.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AFFAIRES NOUVELLES

2024-01-019

A) AUTORISATION – VISITE D'UN REPRÉSENTANT DE L'APSAM – ÉVALUATION DU GARAGE ET DE LA CASER FACE AUX NORMES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT la présence de nombreuses normes en matière de santé et sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite obtenir de l'aide afin d'établir les besoins, trouver les solutions à moindres coûts pour rejoindre les normes exigées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 15 janvier 2024

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE communiquer avec Monsieur Pascal Gagnon, conseiller en prévention au sein de l'APSAM afin d'évaluer les besoins d'amélioration des installations du garage et de la caserne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

B) MRC – INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT COLLECTIF

Monsieur Rémi Fortin, communique des informations concernant le transport collectif offert par la MRC de la Matanie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Rémi Fortin, maire, répond aux questions des personnes présentes.

2024-01-020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 15 janvier 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 01.

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire